

## AVIS

### ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**Règlement SH-780 établissant une contribution financière aux infrastructures et équipements municipaux et la création d'un fonds**

Le règlement a pour objet, notamment :

- d'exiger le paiement d'une contribution pour tout projet qui implique la construction, l'agrandissement, la reconstruction, la modification, la transformation ou la rénovation d'un bâtiment principal dont l'effet est d'entraîner une augmentation du nombre de logements sur le territoire de la Ville, sous réserve de certaines exceptions prévues;
- de créer un fonds pour une durée indéterminée qui sera destiné exclusivement à recueillir les contributions monétaires imposées et perçues aux termes du règlement ainsi que les intérêts qu'elles produisent.

Le règlement SH-780 est entré en vigueur le 11 mars 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la greffière.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Shawinigan, ce 16 mars 2026

Me Chantal Doucet  
Greffière